

Questions orales

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'exonération relative aux gains en capital, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique se réfère à un article qui mentionnait jusqu'à quel point cette exonération-là aiderait du côté des biens immobiliers. J'aimerais simplement lui faire remarquer que, dans la majeure partie des cas, cette exonération, en ce qui concerne l'immobilier, s'applique à notre secteur agricole, un secteur de gens qui ont travaillé fort pour bâtir un actif dans notre terre, pour aider la société canadienne, et c'est un groupe qui mérite d'être aidé par le budget et je suis fier que notre gouvernement ait pu leur apporter une aide qu'ils méritaient depuis longtemps.

[Traduction]

LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'article du *Globe and Mail* parlait des anciennes dispositions fiscales concernant les gains en capital et non pas des mesures proposées par le gouvernement. Je sais également que tous les partis sont d'accord pour exempter de l'impôt sur les gains en capital les exploitations agricoles familiales et les résidences. Là n'est pas la question.

Des voix: Et la petite entreprise?

M. Broadbent: Je parlais de la spéculation immobilière et, en l'absence du premier ministre, voici ce que je demande au ministre de la Santé. Compte tenu du fait qu'en 1983, les millions de dollars distribués sous forme d'exemptions sur les gains en capital—nous n'avons pas les chiffres, mais le gouvernement les a—sont allés remplir les poches des spéculateurs immobiliers, le gouvernement va-t-il au moins modifier la loi qu'il propose afin que ces dispositions ne puissent s'appliquer à ce genre de spéculation et que les millions ainsi épargnés servent à réindexer les pensions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le gouvernement continuera à prendre des mesures visant principalement à créer des emplois. Tel est le but de ce budget et le but de cette mesure; nous voulons créer des emplois dans toute l'économie, dans toute l'industrie et dans toutes les régions du pays. Nous avons déjà eu la preuve que cela fonctionnait.

M. Broadbent: Monsieur le Président, même un ministre d'un cabinet conservateur devrait savoir que la spéculation immobilière sert uniquement à gagner des gros sous et non pas à créer des emplois. Voilà le problème.

● (1430)

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Par le passé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a défendu les pensionnés canadiens. Savait-il que, comme nous pouvons le lire dans le *Globe and Mail* aujourd'hui, les dispositions antérieures concernant les gains en capital ont surtout profité aux spéculateurs immobiliers? S'il le sait, a-t-il défendu les intérêts des pensionnés en disant à ses collègues du cabinet qu'il ne voulait pas de ce genre de disposition, mais plutôt la pleine indexation pour les pensionnés? L'a-t-il fait ou a-t-il accepté ces mesures insensées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les dispositions mentionnés par le député sont, en grande partie, du ressort du ministère des Finances à qui il revient de les expliquer. Toutefois, je signale qu'un regain d'activité sur le marché de l'habitation et de l'immobilier pourrait avoir d'importantes retombées. Il doit bien comprendre qu'un regain d'activité dans ces secteurs créera davantage d'emplois.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ignore pas que la spéculation se contente de faire grimper les prix et les loyers.

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et cherche à faire un peu de lumière sur une situation de plus en plus confuse. Hier à la Chambre, le premier ministre a dit que la mesure en vue de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse était une proposition budgétaire. En répondant à une question du député de Beaches, il a dit: «Oui, c'est prévu pour le 1^{er} janvier prochain.»

Si je ne m'abuse, les mesures budgétaires sont des mesures budgétaires. Il ne s'agit pas de propositions ni d'un Livre blanc.

Des voix: La question.

M. Tobin: La mesure relative aux pensions de sécurité de la vieillesse est-elle une mesure budgétaire qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1986 ou bien s'agit-il d'une proposition budgétaire? S'il s'agit d'une proposition, pourquoi ne figure-t-elle pas dans un Livre blanc? Que fait-elle dans le budget?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais essayer d'expliquer la situation au député pour qu'il comprenne le processus budgétaire et la façon d'adopter les mesures législatives à la Chambre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ne faites pas de sermon.

M. Epp (Provencher): Il a demandé une explication et j'essaierai de lui en donner une. S'il examine n'importe quel exposé budgétaire, il constatera que certaines mesures entrent en vigueur immédiatement. D'autre part, tout changement apporté à des lois existantes doit être présenté sous forme de mesure législative sur laquelle la Chambre doit se prononcer avant qu'elle n'entre en vigueur. Entre-temps, la mesure reste une proposition.

LES DISPOSITIONS DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Après cette explication, monsieur le Président, devons-nous supposer que toutes les mesures fiscales qui n'entrent pas en vigueur immédiatement, par exemple les exemptions d'impôt sur les gains en capital, les changements au crédit d'impôt-enfants, la désindexation de l'impôt sur le revenu personnel et la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse, sont toutes des propositions et que nous pouvons en discuter? C'est ce que le ministre vient de prétendre. Il ne fait que rendre la situation encore plus confuse et causer plus d'inquiétude aux personnes âgées.